

#### Commission des dynamiques territoriales

## 1222 - Voirie départementale - Entretien programmé du réseau routier

# Sécurité des usagers sur les routes départementales - Dispositif de franchissement de la faune -

### Rapport nº CP/2016/45

#### Service gestionnaire:

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

#### Résumé :

Dans un souci de sécurité des usagers entre autre, le Département soutient des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration.

Depuis 1990, le Conseil Départemental soutient des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration. A cet effet, il met des filets à disposition des associations, et les centres techniques du département participent à la pose des dispositifs de protection et/ou de signalisation, qui permettent à cette migration printanière de se dérouler sans compromettre la sécurité routière (une trentaine de sites par an).

Pour la campagne 2016, il est proposé de reconduire l'aide globale à hauteur des crédits disponibles, soit un montant réajusté à 22 757 €, répartie de la façon suivante :

- 19 800 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- 2 957 € à l'Association les Piverts.

Par ailleurs, il est proposé de réserver la somme de 1 000 € pour le renouvellement du matériel.

Ci-dessous, en cas d'accord de votre part, les crédits disponibles :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1147	011-60632-738	1 000,00 €	1 000,00 €
29035	65-6574-738	22 757,00 €	22 757,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer aux associations ci-dessous une aide globale de 22 757 € pour le suivi de l'opération batraciens 2016, selon la répartition suivante :
- 19 800 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- 2 957 € à l'Association les Piverts.

Elle autorise par ailleurs son président à signer les conventions liant le Département et les associations concernées par la mise en œuvre de cette opération (conventions établies selon le modèle annexé au rapport). Le versement de ces aides interviendra pour moitié à la signature de la convention, et le solde à la remise du rapport final et sur production d'un mémoire récapitulatif.

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,

Frédéric BIERRY